

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

(RÈGLEMENT DE ZONAGE)

Aux personnes intéressées

Premier projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin d'autoriser la mixité des usages entre les classes d'usages « Commerce lourd (C6) », « Industrie légère (I2) » et « Industrie lourde (I3) » à l'intérieur du périmètre d'urbanisation

1. Objet du projet de règlement

Lors de la séance ordinaire du 24 août 2026, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un premier projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin d'autoriser la mixité des usages entre les classes d'usages « Commerce lourd (C6) », « Industrie légère (I2) » et « Industrie lourde (I3) » à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

À cet effet, en plus de permettre la mixité entre les usages ci-haut mentionnés, il vient également autoriser la cohabitation de ces usages au sein d'un même bâtiment principal.

2. Assemblée publique de consultation et consultation écrite

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 8 septembre 2026** à compter de **19 h 30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement, d'en expliquer les impacts et de permettre au conseil municipal d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Une consultation écrite se tiendra également du **mercredi 26 août 2026 au mardi 9 septembre 2026, à 12 h**. Tout intéressé peut participer à cette consultation en cliquant sur le [lien suivant](#).

3. Description du territoire visée

Le territoire visé par le règlement est situé :

1° dans le district Rimouski-Est, entre le chemin du Sommet Est, la 10e Avenue, la rue Saint-Albert, la rue Moreault, l'avenue Léonidas Sud, la 2e Rue Est, la rue des Voiliers, la rue du Commandant, la rue Saint-Germain et la rue D'Auteuil.

2° dans le district Pointe-au-Père, entre la rue du Phare, l'autoroute Jean-Lesage (La 20), le boulevard Sainte-Anne, l'avenue de l'Eurêka, et l'avenue Louis-Hébert.

3° dans les districts Nazareth et Sacré-Cœur, entre l'autoroute Jean-Lesage (La 20), la montée des Saules, le boulevard Saint-Germain, la rue Simone-Belzile, la rue de Montmagny et la Rivière-Rimouski.

Des croquis indiquant l'emplacement des zones concernées et des zones contiguës sont joint à la fin du présent avis.

4. Approbation référendaire

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5. Documentation

Il est possible de consulter la présentation du projet en cliquant sur le [lien suivant](#).

Le projet de règlement et le croquis peuvent également être consultés de la façon suivante :

- a) en se présentant en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;
- b) en faisant la demande :
 - par téléphone au **418 724-3125**;
 - par écrit à l'adresse greffe@rimouski.ca.
- c) en consultant le procès-verbal de la séance du 24 août 2026, sur le site Web de la Ville, à l'adresse : <https://rimouski.ca/ville/democratie/proces-verbaux>

Rimouski, le 26 août 2026

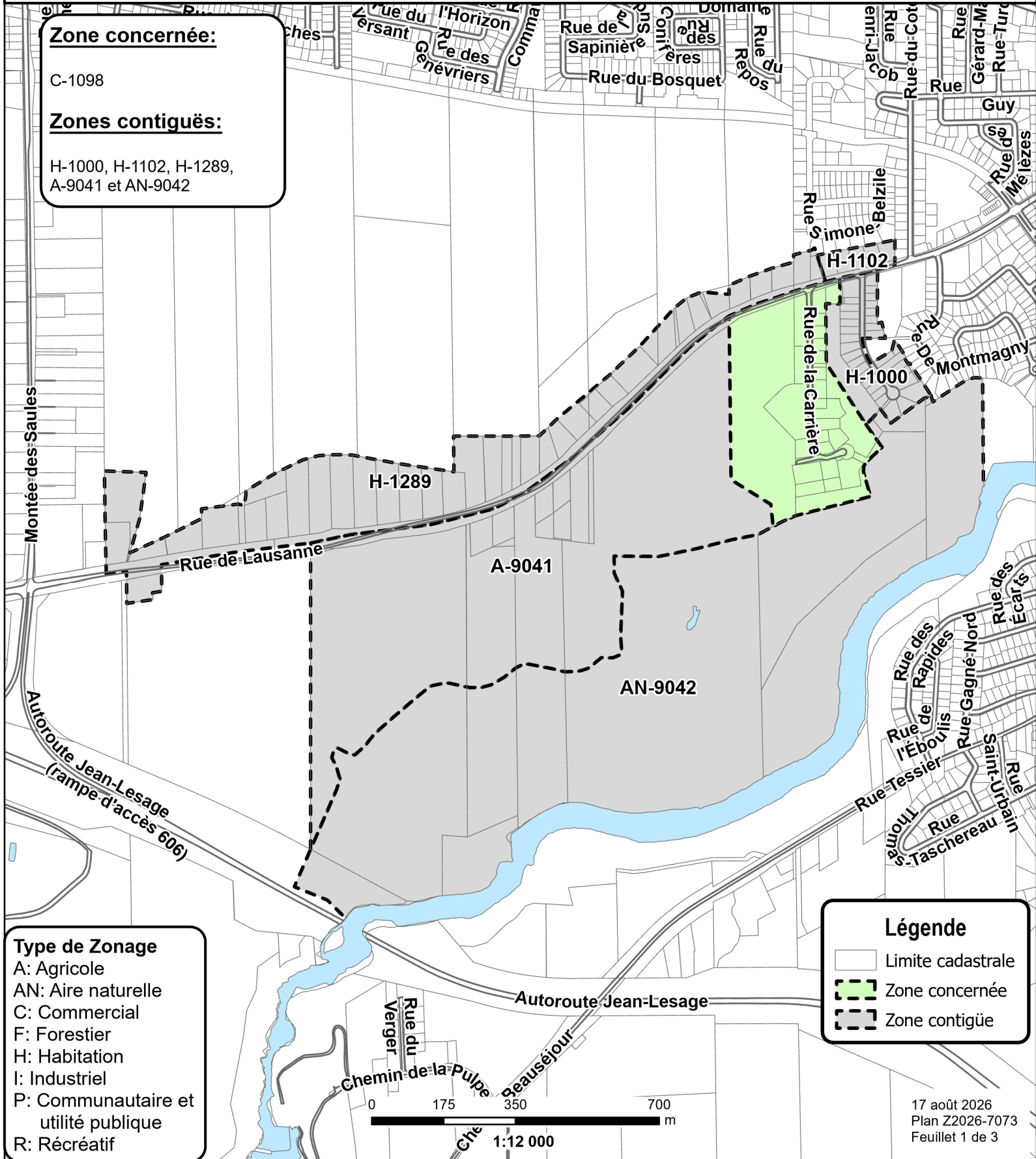
(S) Julien Rochefort-Girard, avocat
Greffier

Projet de règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser la mixité des usages entre les classes d'usages « commerce lourd (C6) », « Industrie légère (I2) » et « industrie lourde (I3) » à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

Feuillet 1 de 3

Zone C-1098

Districts Sacré-Cœur et Nazareth



Projet de règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser la mixité des usages entre les classes d'usages « commerce lourd (C6) », « Industrie légère (I2) » et « industrie lourde (I3) » à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

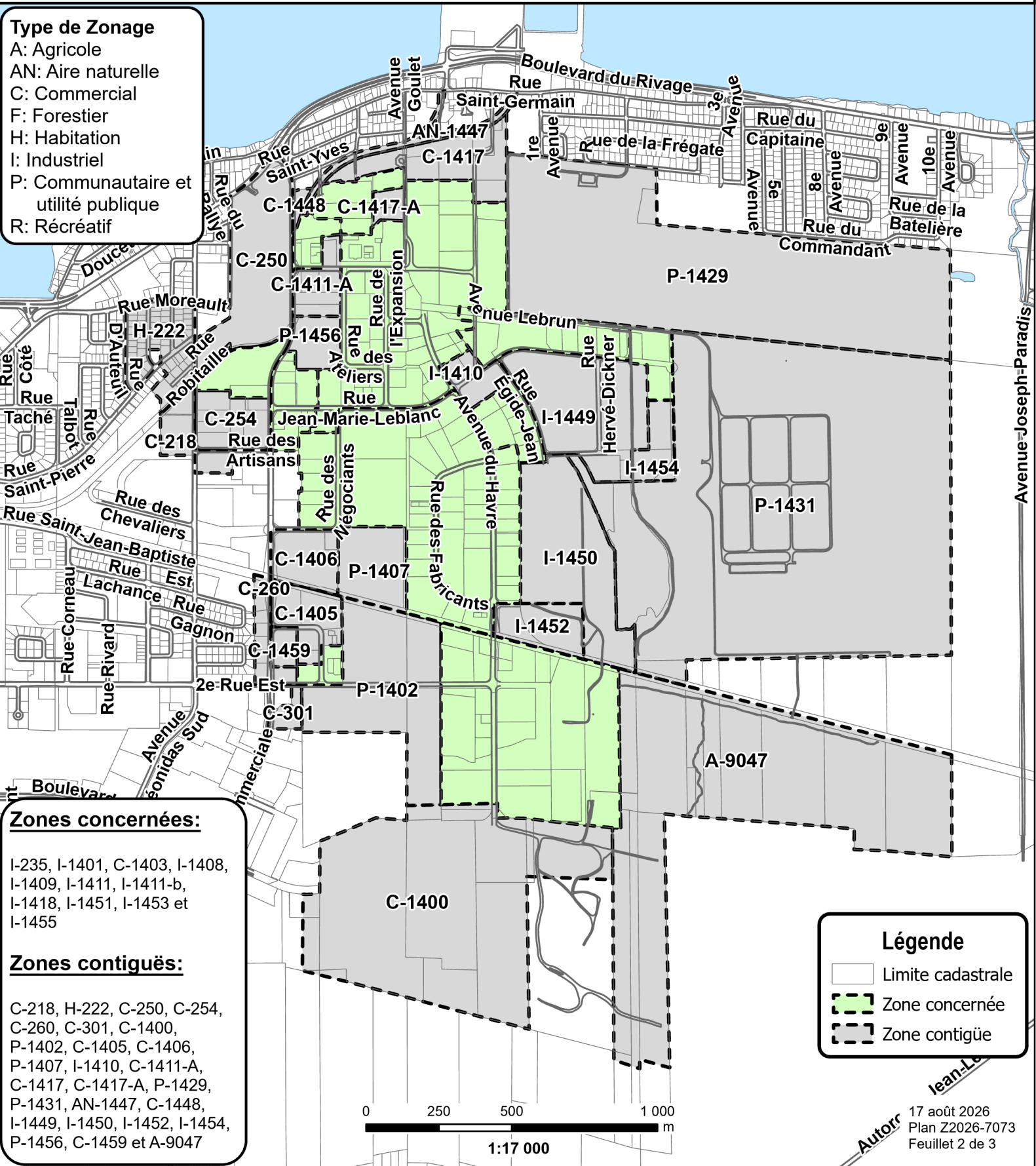
Feuillet 2 de 3

Zones I-235, I-1401, C-1403, I-1408, I-1409, I-1411, I-1411-b, I-1418, I-1451, I-1453 et I-1455

District Rimouski-Est

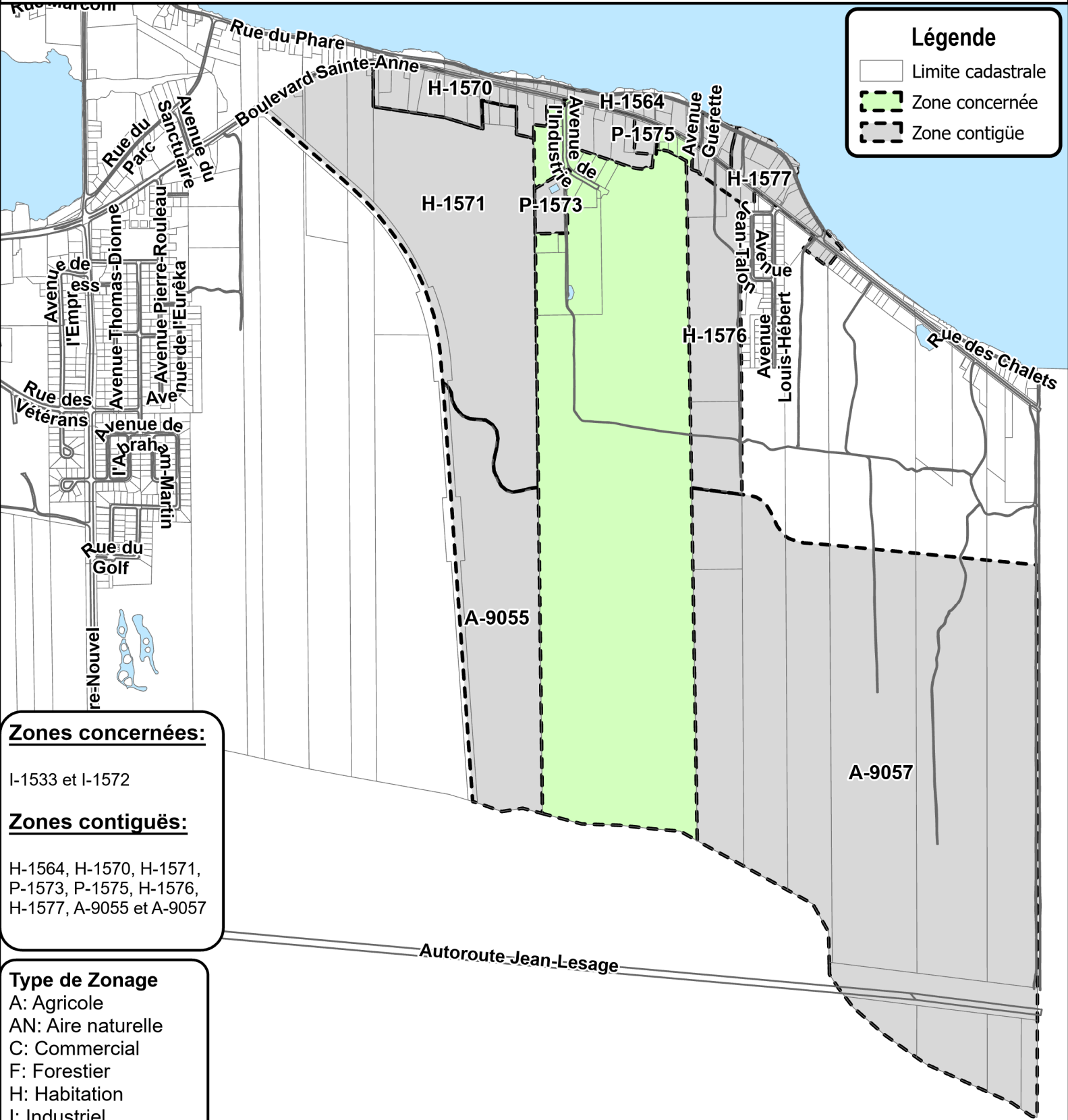
Type de Zonage

A: Agricole
AN: Aire naturelle
C: Commercial
F: Forestier
H: Habitation
I: Industriel
P: Communautaire et utilité publique
R: Récréatif



Projet de règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser la mixité des usages entre les classes d'usages « commerce lourd (C6) », « Industrie légère (I2) » et « industrie lourde (I3) » à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

Feuillet 3 de 3
Zone I-1533 et I-1572
District Pointe-au-Père



Zones concernées:

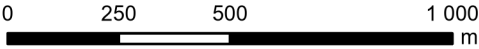
I-1533 et I-1572

Zones contigües:

H-1564, H-1570, H-1571,
P-1573, P-1575, H-1576,
H-1577, A-9055 et A-9057

Type de Zonage

- A: Agricole
- AN: Aire naturelle
- C: Commercial
- F: Forestier
- H: Habitation
- I: Industriel
- P: Communautaire et utilité publique
- R: Récréatif



1:17 000